

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 1943)

Adopté

N° CL65

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« dans le cadre »

les mots :

« au titre ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.